



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

N° 20240321-02

063-200070712-20240321-20240321_02-DE
Reçu le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 MARS 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 14 mars 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 mars 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Christophe DOS SANTOS, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Marina DA COSTA à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Jean-Pierre DUBOST, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Georges LOPEZ, Philippe BARRAU.

Conseillers ayant voix délibérative :

Guy PRADELLE, Marjolaine BECHON.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

Conseiller.e.s en exercice :

58

Conseiller.e.s présent.e.s :

48

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative :

2

Conseiller.e.s représenté.e.s :

4

Total votants :

52

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA SPL GAIA

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1531-1 qui prévoit que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital ;

AR Prefecture

063-200070712-20240321-20240321_02-DE
Reçu le 09/04/2024
Publié le 09/04/2024

Vu la modification des statuts de la SPL « GAIA » approuvée le 27 juin 2023 par le Conseil Municipal de THIERS et le 6 juillet 2023 par le Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne ;

Considérant que ces modifications de statuts ont pris en compte l'augmentation de capital au sein de la SPL des deux collectivités actionnaires mais aussi l'entrée au capital d'un nouvel actionnaire : le Conseil Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Thiers Dore et Montagne. ;

Considérant que la nature juridique du CIAS, déterminée par l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) ne lui permet pas d'intégrer la SPL en tant qu'actionnaire.

Considérant en conséquence qu'il convient de modifier les statuts de la SPL « GAIA » en excluant le CIAS de Thiers Dore et Montagne des actionnaires de la structure. Les statuts modifiés vous sont présentés en annexe.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications des statuts de la SPL GAIA annexés à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente décision

TOTAL VOTANTS : 52

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 52

Abstentions :

Conseillers présents : 48

Pour : 52

Représentés : 4

Contre :

Non-participation :

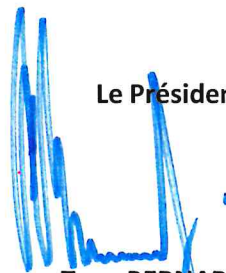
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

